

**Destinataire de votre paiement :**

Centre des Finances publiques
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Téléphone : 05 65 20 57 10
Horaire d'ouverture : LMJV : 8h30 - 12h00
Mél : T046090@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Emetteur de la créance :

SYDED DU LOT
BUDGET PRINCIPAL DECHETS
504 ROUTE DES MATALINES
46 150 CATUS

Téléphone : 05 65 21 61 63
Horaires : L. au J. 9h - 12h30 puis 13h30-17h,
V. fin à 16h30
TVA Intra: FR38453372997
Mél : monpassdechets@syded-lot.fr

Code usager : 003672

Ref. Portail : KTFKAPDG

Abonné : CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
829 RUE DU PASSELYS
DOUELLE

Centre des Finances Publiques
PAIERIE DEPARTEMENT DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

3108-011549-0033-2



CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
829 RUE DU PASSELYS
46140 DOUELLE

Facture n° 2026-0001-2601000094- du 27/01/2026
Période de facturation : 01/01/2025 - 28/02/2025

AVIS DES SOMMES A PAYER
FACTURE DECHETS

Part Variable: Dépôts	54,00 €
TOTAL TTC	54,00 €
A régler sous 30 jours	

- Une possibilité de recours amiable peut être envisagée. Dans ce cas, prendre contact directement avec les services du SYDED du LOT.
- Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'Instance si le montant de créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article L221-4 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.
Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de Grande Instance.
Paiement par Internet sur le site <http://www.payfip.gouv.fr>. Identifiant Collectivité PAYFIP: 091879. Référence : 2026-94-00-2601000094
Autres modalités de règlement disponibles au verso

1/2

Partie à détacher en suivant les pointillés

Montant en euros
54,00 €



Datez, signez et envoyez
le TIP sous pli affranchi
dans l'enveloppe jointe

Pensez à joindre un RIB
pour votre premier
paiement.

###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
829 RUE DU PASSELYS
46140 DOUELLE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA04609000100000260100009426
ICS : FR06ZZZ549019
Références : 2026-94-00-2601000094
Créancier : Syded du Lot

Montant : 54,00 €

**CENTRE D' ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9**

001100100266 CRUZ DOS SANTOS AN

941133000175 92040000026010000940460904963706

5400